

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

LIMITER CONTAMINATION PAR POLYFLUOROALKYLES ET PERFLUOROALKYLES -
(N° 1156)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD39

présenté par
M. Taupiac, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« polyfluoroalkyles et perfluoroalkyles »

les mots :

« polyfluoroalkylées et perfluoroalkylées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.